

MAIRIE DE VILLERS-POL

14, Rue des écoles

59530 Villers-Pol

Tél : 03 27 49 06 37

Mail : mairie.villersp@orange.fr

ARRETE DU MAIRE

Arrêté de circulation

Arrêté n°46 – 2024

Annule et remplace Arrêté n°37 – 2024

Nous soussignés, Olivier YZANIC, Maire de Villers-Pol,

Considérant, le programme des festivités prévues à l'occasion de la brocante dans la commune.

Considérant, qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures propres à assurer le maintien du bon ordre, la sécurité publique et à prévenir tout accident pendant la fête ;

Vu, l'article L 2212-2, 3° du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal ;

Vu, le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'occupation du centre de la commune par les brocanteurs et les visiteurs ;

ARRETONS

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement seront interdits le dimanche 14 juillet 2024 de 5h30 à 19h00 sur les voies suivantes :

- Une partie de la Rue des Ecoles (voir Article 2)
- Place de l'Abbé Lehut
- Rue Basse
- Rue Roger Denis
- Rue Henri André Berthe (jusqu'au Chemin Basselet)

Article 2 : En raison des festivités du 14 juillet, les emplacements de la rue des écoles ne pourront être attribués qu'aux riverains côté pair du numéro 36 au numéro 14 puis du côté impair du numéro 13 au numéro 1.

Article 3 : Tout véhicule en stationnement illicite sera déplacé et mis en fourrière aux frais du propriétaire.

Article 4 : L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée des festivités et ceux dans toutes les rues concernées par la festivité.

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Quesnoy
- Monsieur le Chef de Brigade du SDIS de Le Quesnoy
- Monsieur le Président du Comité des Fêtes, « La Vitalité »

Fait à Villers-Pol, le 04 juillet 2024
M le Maire,
Olivier YZANIC

Yzanic

